

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 18 janvier 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

**SEANCE du 28 janvier 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/07**

**Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération en date du 3 avril 2009 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et R\* 123-20-1 ;

Considérant qu'une erreur matérielle concernant la zone IAU4 a été constatée dans le plan zonage qui ne correspond pas à ce qui avait été décidé suite à l'enquête publique et à ce qui a été défini dans les orientations d'aménagement particulières ;

Considérant que les limites entre les zones IAU2 et IIAU1 sont incohérentes et ne permettent pas d'inclure l'emplacement réservé A10 dans la réserve foncière constructible de la zone IAU2 ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme ne permet pas l'installation de systèmes individuels solaires, thermiques ou photovoltaïques dans les zones UA, UB, IAU et A ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à et à l'unanimité des présents ;

DECIDE de faire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle a été proposée par l'ADEUS ;

AUTORISE le maire à signer le devis présenté par l'ADEUS d'un montant de 1160 € HT pour l'élaboration du dossier de modification.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 28 janvier 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 31 janvier 2011.

Le Maire,  
Alain NORTH